



une belle vie immobilière

Résidence Etudiants MY JOLIMONT

NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE

Conforme à l'arrêté du 10 Mai 1968

Esplanade Jean Cassou à TOULOUSE



SOMMAIRE

1	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE	4
1.1.	INFRASTRUCTURE	4
1.2.	MURS ET OSSATURE	4
1.3.	PLANCHERS	5
1.4.	CLOISONS DE DISTRIBUTION	6
1.5.	ESCALIERS COMMUNS	6
1.6.	CONDUITS DE VENTILATION	6
1.7.	CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS	6
1.8.	TOITURES	7
2	LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS	8
2.1	SOLS ET PLINTHES	8
2.2	REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES)	8
2.3	PLAFONDS (SAUF PEINTURES, TENTURES)	9
2.4	MENUISERIES EXTERIEURES	9
2.5	FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS	9
2.6	MENUISERIES INTERIEURES	9
2.7	SERRURERIE ET GARDE-CORPS	10
2.8	PEINTURES, PAPIERS, TEINTURES	10
2.9	EQUIPEMENTS INTERIEURS	11
3.	ANNEXES PRIVATIVES	16
3.1	CAVES	16
3.2	PARKINGS COUVERTS	16
3.3	TERRASSE PRIVATIVES RDC	16
4	PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES A L'IMMEUBLE	17
4.1	SAS ET HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE	17
4.2	BUREAU / ACCUEIL	18
4.3	CIRCULATIONS PALIERS D'ETAGE ET DU REZ DE CHAUSSEE	19
4.5	CAGE D'ESCALIER	22
4.7	LOCAUX SOCIAUX	23
4.8	LOCAUX TECHNIQUES	25
5	ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DES IMMEUBLES	28
5.1	ASCENSEURS	28
5.2	TELECOMMUNICATIONS	28
5.3	RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES	28
5.4	VENTILATION MECANIQUE DU LOCAL POUBELLES	28
5.5	ALIMENTATION EN EAU	29
5.6	ALIMENTATION EN ELECTRICITE	29
5.7	ESTIMATION DES CONSOMMATIONS	29
6	PARTIES COMMUNES EXTÉRIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS ÉQUIPEMENTS	30
6.1	ESPACES VERTS ET TERRASSE	30
6.2	ECLAIRAGE EXTERIEUR	30
6.3	RESEAUX DIVERS	30

GÉNÉRALITÉS

La présente notice a pour objet la description des prestations de l'opération de la résidence MY JOLIMONT sise Esplanade Jean Cassou à Toulouse.

Le bâtiment comporte :

- en superstructure : 119 logements de type studio et 1T3 , des locaux techniques, communs et de service, un local vélo et un bureau

NEXITY IMMOBILIER RESIDENTIEL s'est engagé sur cette opération à obtenir la RE2020 seuil 2025.

La construction sera conforme :

- Aux lois et réglementations en vigueur à la date de dépôt du permis de construire
- Aux prescriptions des Documents Techniques Unifiés à caractère obligatoire, établis par le Centre Scientifique Technique du Bâtiment.
- Aux règles de construction et de sécurité.
- A la réglementation acoustique
- A la réglementation thermique
- A la réglementation relative à l'accessibilité des personnes handicapées

La conformité technique de la construction sera, tout au long de sa mise en œuvre, vérifiée par un bureau de contrôle agréé.

Les noms des marques et des références sont indiqués pour définir le niveau de prestation et de qualité du programme. Les différentes possibilités de choix de coloris et/ou d'équipements de votre logement seront réalisées dans les gammes proposées par le Maître d'Ouvrage.

Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de remplacer les matériaux, équipements ou appareils décrits dans la présente notice dans le cas où pendant la construction, leur fourniture ou leur mise en œuvre se révélerait impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres (retard d'approvisionnement, défaut de fabrication, ...).

Les matériaux, équipements ou appareils de remplacement seront toujours de qualité équivalente.

De même, il est précisé que les cotes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserves des tolérances de construction, tel que défini dans l'acte de vente.

Les teintes, coloris, finitions des façades, les choix relatifs aux terrasses et balcons, les revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances seront choisis par l'Architecte en accord avec l'exploitant.

Engagement RSE :

Les notices ont également vocation à traduire au sein de chaque opération les engagements du Groupe Nexity à produire des logements plus respectueux de la santé des occupants et de l'environnement.

Cela conduit le Groupe Nexity à améliorer régulièrement les référencements pour intégrer les solutions les plus performantes en matière d'économies de ressources (eau, énergie), de qualité de l'air, de gestion des déchets et de mobilité décarbonée. Vous retrouverez nos engagements notés en vert dans cette notice.

En tant que constructeur de la ville de demain, nous nous devons d'être un acteur engagé pour répondre aux défis environnementaux.

1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1. INFRASTRUCTURE

Selon préconisations de l'étude de sol et de l'étude structure :

1.1.1. FOUILLES

- Fouilles en pleine masse pour mise à la côte des plates-formes
- Fouilles en rigole, en puits ou en pieux pour fondations
- Fouilles en rigole ou en trou pour réseaux et tranchées drainantes
- Evacuation des terres en excès et mise en remblais des terres du site suivant nécessité.

1.1.2. FONDATIONS

- Fondations par semelles filantes, semelles isolées, puits ou pieux suivant étude BA et adaptation au sol

1.1.3. DALLAGE SUR TERRE-PLEIN

- Dallage béton réglé sur les plateformes

1.2. MURS ET OSSATURE

Selon préconisations de l'étude de sol et de l'étude structure, notamment pour les épaisseurs :

1.2.1. MURS DES SOUS-SOL

1.2.1.1. Murs périphériques

- En béton armé banché, épaisseur suivant étude BA, et coulés en place ou en conditions spéciales suivant méthodologie de l'Entreprise et suivant leur localisation, ou pieux sécants suivant étude du BET structure

1.2.1.2. Murs de refends

- En béton armé épaisseur suivant calcul BA ou en maçonnerie non enduite.

1.2.2. MURS DE FAÇADES - MURS PIGNONS

- Structure et aspect :
En béton armé banché ou en maçonnerie suivant calcul du BET structure
Enduit et/ou plaquette de terre cuite selon plans du permis de construire.
- Isolation thermique :
Doublage thermique intérieur, composition et épaisseur suivant calcul thermique réglementaire.

1.2.3. MURS PORTEURS A L'INTERIEUR DES LOCAUX (REFENDS)

- En béton armé d'épaisseur suivant calculs de structure.

1.2.4. MURS OU CLOISONS SEPARATIFS

1.2.5.1 Entre locaux privatifs contigus

Suivant la localisation et en fonction des besoins de la structure :

- Soit en béton armé ou maçonnerie,
- Soit en cloisons séparatives de type SAA/SAD, épaisseur suivant étude acoustique

1.2.5.2 Entre locaux privatifs et circulations communes

- Soit en béton armé ou maçonnerie,
- Soit en cloisons séparatives de type SAA/SAD

1.2.5.3 Entre locaux privatifs et autres locaux (escaliers, ascenseurs, halls et locaux divers)

- En béton armé ou maçonnerie.

1.3. PLANCHERS

Selon préconisations de l'étude structure :

1.3.1. PLANCHERS SUR ETAGE COURANT

- Plancher dalle pleine ou prédalle en béton armé. Sous face lisse de décoffrage

1.3.2. PLANCHERS SOUS COMBLE TECHNIQUE

- Ossature primaire et solivage bois, servant de support de panneau de sol, réalisés en bois massif ou reconstitué
- Panneaux de sol en OSB fixés sur solivage
- Isolation acoustique et thermique réglementaire
- Faux-plafond en BA13.

1.3.3. PLANCHERS SUR LOCAUX NON CHAUFFES, LOCAUX OUVERTS ET LOCAUX D'ACTIVITE

- En béton armé, d'épaisseur réglementaire en fonction du degré coupe-feu à respecter et des calculs de résistance, recevant une isolation thermique par flochage ou par panneaux rigides en sous face ou par isolant sous carrelage.

1.4. CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1. ENTRE PIECES PRINCIPALES ET PIECES DE SERVICES

- Plaques hydrofuges côté salle d'eau suivant réglementation.

1.4.2. CLOISONS DES GAINES TECHNIQUES D'APPARTEMENT

- Cloisons de 72 mm d'épaisseur constituées de plaques de plâtre sur ossature métallique de type Placostil avec isolation en laine minérale, ou panneaux sandwich composés de plaques de plâtres autour d'une laine de roche suivant calcul réglementaire.

1.4.3. SOFFITES ET FAUX PLAFONDS

- Plaques de plâtre type panneaux bande, suivant nécessité pour habillages d'équipements techniques

Localisation : suivant plans de l'architecte

1.5. ESCALIERS COMMUNS

1.5.1. ESCALIERS COMMUNS

- Escaliers en béton armé préfabriqué ou coulé en place, à volées hélicoïdales. Peinture de sol anti-poussière avec remontées en plinthes de 10cm de hauteur.

1.5.2. ESCALIERS PRIVATIFS

- Sans objet.

1.6. CONDUITS DE VENTILATION

1.6.1. CONDUITS DE VENTILATION DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE

- Conduits de ventilation des locaux d'immeuble
Evacuation de l'air vicié par ventilation mécanique simple flux hygro réglable.

1.7. CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1. CHUTES D'EAUX PLUVIALES

- L'évacuation se fait par des canalisations en PVC ou zinc disposées en façade.

1.7.2. CHUTES D'EAUX USEES ET EAUX VANNES

- Canalisations en PVC disposées dans les gaines intérieures des logements jusqu'aux collecteurs
- Ces chutes peuvent être ponctuellement dévoyées en plafond des logements par soffites ou faux plafonds en plaques de plâtre, suivant plans de vente ou impositions techniques.

1.7.3. CANALISATIONS AU SOUS-SOL

- Canalisations en PVC.
- Les réseaux sont séparatifs eaux pluviales et eaux usées/eaux vannes.
- Chacun des deux réseaux collecteurs eaux usées et eaux pluviales pourra être commun avec celui de l'ensemble immobilier.

1.7.4. BRANCHEMENTS AUX EGOUTS

- Par regards et canalisations PVC suivant calcul et exigences des Services Techniques de la Ville de Toulouse, réseaux séparatifs eaux pluviales / eaux usées par séparateur hydrocarbures.

1.8. TOITURES

1.8.1. CHARPENTE, COUVERTURE Sans objet

1.8.2. TOITURES TERRASSES

- Etanchéité par membrane d'étanchéité sans pente pour les terrasses inaccessibles. Protection par végétalisation ou graviers suivant le projet de l'Architecte.

1.8.2 SOUCHES - VENTILATIONS ET CONDUITS DIVERS

- Le désenfumage des escaliers est assuré par skydome, manœuvré par un dispositif d'ouverture suivant réglementation.
- Sorties conduits de fumée conformes à la réglementation en vigueur

2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 SOLS ET PLINTHES DES PIECES PRINCIPALES, DES CHAMBRES, DES ENTREES ET DES DEGAGEMENTS

- Pour l'entrée, dégagement, pièce de vie et placards attenants à ces pièces :
Les sols seront revêtus d'un sol PVC, collection TRANSIT PLUS de marque GERFLOR, U2SP3E2C2. Les plinthes seront en pin ou médium (MDF) de couleur blanche ou assorties.
Coloris au choix de l'exploitant

2.1.2 SOLS ET PLINTHES DES PIECES DE SERVICE

- Pour la salle d'eau et WC des logements :

Les sols seront revêtus d'un carrelage de format 45*45 cm de marque POINT.P, NEWKER ou PIUBELL'ARTE GALERIES DU CARRELAGE (fabrication européenne, critère d'émission dans l'air intérieur : classement A+).
Les plinthes seront assorties au revêtement.
Coloris au choix de l'exploitant

2.2 REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES)

2.2.1 REVETEMENTS MURAUX DES PIECES DE SERVICE

- Salles d'eau :

Dans la douche, présence d'une faïence de format 25*40 cm ou 25*50 ou 20*50 cm de marque POINT.P, NEWKER ou PIUBELL'ARTE GALERIES DU CARRELAGE (fabrication européenne, critère d'émission dans l'air intérieur : classement A+).

Le reste des murs et le plafond seront traités avec de la peinture blanche.

Faïence sur le retour au meuble vasque, lorsque le mur est accolé à un mur, avec hauteur 60cm au-dessus de la vasque.
Coloris au choix de l'exploitant (possibilité de plusieurs coloris)

- Cuisine :

La crédence de la cuisine sera assortie au plan de travail, toute hauteur entre plan de travail et meubles hauts, y compris retour latéral si nécessaire.

2.3 PLAFONDS (SAUF PEINTURES, TENTURES)

2.3.1 PLAFONDS DES PIÈCES INTÉRIEURES

Il sera appliqué sur les plafonds un enduit projeté de type gouttelette.

2.4 MENUISERIES EXTÉRIEURES

2.4.1 MENUISERIES EXTÉRIEURES DES PIÈCES SÈCHES ET HUMIDES

- Les fenêtres posséderont un système d'ouverture à la française. Les châssis intérieurs seront en PVC blanc ou aluminium et respecteront la réglementation thermique en vigueur. Les châssis extérieurs suivront les recommandations de l'architecte. Toutes les ouvertures recevront des volets roulants PVC à manœuvre par manivelle avec système de sécurité sur la première lame des volets roulants des rez-de-chaussée, avec butées. Présence de rideaux sur toutes les fenêtres.

2.4.2 VITRAGES

- Toutes les menuiseries sont équipées de double vitrage conforme aux réglementations.

2.5 FERMETURES EXTÉRIEURES ET OCCULTATIONS

- Volets roulants PVC à commande manuelle avec coffre apparent

2.6 MENUISERIES INTÉRIEURES

2.6.1 HUISSERIES ET BATIS

- Huisseries métalliques portes palières et huisseries métalliques pour portes intérieures.

2.6.2 PORTE INTÉRIEURE

Porte de la salle d'eau / WC :

- De type à âme alvéolaire de 40 mm d'épaisseur à chants droits, deux faces isoplanes de finition laquée,
- Serrure avec garniture sur plaques en aluminium teinte au choix de l'architecte, modèle Venise ou Vital de marque BRICARD ou équivalent,
- Bec de cane à condamnation et décondamnation par verrou intérieur pour les salles d'eau et WC
- Butée de porte au sol ou au mur

2.6.3 PORTE PALIÈRE

- Les portes palières seront à âme pleine, équipées de pions anti-dégondages, microviseur et seuil. Dimensions suivant plans. La finition extérieure sera conforme au carnet de

décoration de l'architecte.

Elles seront équipées d'une serrure de sûreté 3 points, modèle 8150 de marque BRICARD (fabrication française), d'un cylindre, modèle Alpha de marque BRICARD (fabrication française) avec 3 clés par logement, d'une double béquille sur plaque (entraxe 195 mm) BRICARD Québec Design, Vital ou Tempo Disco ainsi que d'une butée de porte.

Numérotation selon chartre graphique STUDEA

2.6.4 PORTE DE PLACARD

- Façades coulissantes blanches en panneaux de particules mélaminées, épaisseur 10mm, profil acier laqué, collection Simplicity de marque SOGAL (fabrication française, marquage NF environnement, critère d'émission dans l'air intérieur : classement A+). Le guidage en partie haute sera assuré par un système de roulement à galets. Il sera prévu un ouvrant pivotant si la largeur est inférieure à 1,00 m. Aménagement intérieur Cf. article 2.9.5

2.6.5 MOULURES ET HABILLAGES

- Sans objet.

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1 GARDE-CORPS ET BARRES D'APPUI

- Les garde-corps seront métalliques en barreaudage suivant plans architecte

2.7.2 SEPARATIFS DE TERRASSES/BALCONS/JARDINS

- Pare-vues métalliques suivant plans architecte

2.7.3 OUVRAGES DIVERS

- Clôture et jardinières selon projet et implantation de l'architecte.

2.8 PEINTURES, PAPIERS, TEINTURES

2.8.1 PEINTURES EXTERIEURES ET VERNIS

- Sans objet

2.8.2 PEINTURES INTERIEURES

Nota : l'ensemble des peintures intérieures seront limités en taux de COV (composés organiques volatils). Etiquetées A+

2.8.2.1 *Sur menuiseries intérieures (portes palières)*

- Deux couches de peinture acrylique satinée blanche.

2.8.2.2 *Sur murs*

- Deux couches de peinture acrylique satinée selon projet architectural, validation par la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire dans entrée, dégagement, pièce principale, chambres, salle d'eau et WC.
Un mur de couleur dans la pièce principale pourra être de couleur, coloris au choix de l'exploitant, la plinthe attenante sera de la même couleur

2.8.2.3 *Sur plafonds compris soffites et faux-plafonds*

- Un enduit projeté de type gouttelette fine blanche dans l'entrée, dégagement, pièce principale, chambres, salle d'eau et WC.

2.8.2.4 *Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffages et divers*

- Une couche d'impression et deux couches de peinture blanche satinée sur tuyauteries apparentes.

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1. *EQUIPEMENTS MENAGERS*

Concerne l'ensemble de cuisinette de chaque logement :

2.8.2.5 *Bloc évier, robinetterie*

- Evier inox comprenant une cuve et un égouttoir encastré dans un plan de travail en panneau d'aggloméré stratifié avec face avant plaquée. Bonde évier avec grille à panier.
- Mitigeur évier monotrou

2.8.2.6 *Appareils et mobilier*

- Ensemble de 1,20m suivant configuration des lieux Ø de longueur selon plans des logements comportant un meuble bas sous l'évier et un meuble haut, constitués de panneaux en aggloméré hydrofuge de finition en mélaminé. Les parties fermées le sont par des portes en panneau d'aggloméré finition en mélaminé et chants plaqués en PVC posées sur charnières réglables invisibles. L'ensemble en harmonie avec le décor du caisson au choix du Gestionnaire de l'immeuble et du Maître d'Ouvrage,
- Le meuble sous évier comprend un caisson fermé par une porte battante et un emplacement ouvert pour recevoir un réfrigérateur,
- Le meuble haut comprend un caisson fermé et une partie ouverte avec emplacement pour un micro-ondes,

- Appareils fournis :
 - une plaque chauffante vitrocéramique deux feux encastrée dans le plan de travail,
 - une réglette lumineuse à spots basse tension ou équivalent disposée en sous face du meuble haut,
 - une hotte de cuisine,
 - un micro-onde 20L
 - un réfrigérateur avec partie congélation de 140L

2.9.2. EQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE

2.9.2.1 Distribution d'eau froide

- A partir de la colonne montante, distribution en tubes apparents ou encastrés dans la dalle,
- Les tubes pour la distribution sont en polyéthylène,
- Robinet d'arrêt sur le départ de l'alimentation de chaque logement (suivant le cas dans une gaine intérieure du logement ou dans la gaine palière). Le compteur sera posé par le promoteur, conformément à l'article 152-3 du CCH.

2.9.2.2 Production et distribution d'eau chaude

- L'eau chaude sanitaire sera de type accumulée et produite en collectif suivant étude thermique
- A partir de la colonne montante située dans une gaine palière ou en gaines techniques des logements suivant contraintes techniques, distribution en tubes polyéthylène,
- Robinet d'arrêt sur chaque départ d'alimentation de logement (suivant le cas dans une gaine intérieure du logement ou dans la gaine palière).

2.9.2.3 Evacuations

- En tube PVC

2.9.2.4 Appareils sanitaires

- Coloris blanc pour tous les appareils,
- Receveur de douche en céramique de dimensions 80cm x 80cm ou 90cm x 90cm. Pour les logements PMR, dimensions 120cm x 90cm.
- Ensemble cuvette WC en porcelaine et réservoir à mécanisme de chasse double débit (3/6 L) avec double abattant en PVC,
- Meuble vasque, largeur 60 cm / Profondeur 50 cm, 1 porte ou 1 tiroir. Meuble bas sur roulette pour les PMR. Coloris au choix du Gestionnaire de l'Immeuble et du Maître d'Ouvrage suivant les harmonies proposées,
 - Côtés, façades et caisson en mélaminé hydrofuge
 - Vasque en résine ou céramique
- Miroir au-dessus du meuble vasque, le miroir sera de la même largeur que le meuble vasque,
- Applique LED lumineuse, classe II IP44, centrée sur miroir,
- Pare douche à simple ou à double ouvrant (logements PMR) dans tous les logements selon plans.

2.9.2.5 Robinetterie

- Pour vasque : robinetterie mitigeur monocommande type EUROSMART des Ets GROHE ou équivalent,
- Pour douche : robinetterie mitigeur type EUROSMART des Ets GROHE ou équivalent, support de douche, flexible de 1m50 et douchette des Ets GROHE ou équivalent.

2.9.3. EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

2.9.3.1 Type d'installation

- Encastrée, conforme à la norme NFC 15 100,
- Les prises de courant prévues en partie basse seront disposées à environ 40 cm du sol,
- Le petit appareillage est de la série NEW OVALIS de marque SCHNEIDER ELECTRIC ou équivalent, de couleur blanche.

Un Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée est prévu dans chaque logement référence NEXELEC INSAFE

2.9.3.2 Puissance à desservir

- 3 KVa

2.9.3.3 Equipement de chaque pièce

Nota : sauf spécification contraire, les « centres » ou « sorties de fil » décrits ci-après sont équipés d'un Dispositif de Connexion pour Luminaire (DCL) dans le cadre de la Vente en l'Etat Futur d'Achèvement.

Entrée

- 1 centre commandé par interrupteur va et vient depuis l'entrée et la pièce principale,
- 1 prise de courant confort 10/16A + T,
- 1 Détecteur Avertisseur Autonome De Fumée, caractéristiques selon normes en vigueur

Pièce principale :

- La Gaine Technique de Logement regroupant le compteur, le disjoncteur général et les différents coupe- circuits courants forts et les départs de distribution des courants faibles,
- 1 centre commandé par interrupteur en va et vient depuis l'entrée dans la pièce et depuis la proximité du lit.
- 6 prises de courant confort 10/16 A dont une pourra être à 1.10m de hauteur à proximité de l'interrupteur notamment les logements PMR. (2 dans l'entrée, 2 dans près du lit, 2 près du bureau)

Coin Cuisinette (suivant plan cuisiniste) :

- 1 boîtier 32 A + T pour alimentation de la plaque de cuisson,
- 1 prise 20A +T sur circuit spécialisé pour alimentation du micro-ondes,
- 2 prises 10/16 A + T au-dessus du plan de travail,
- 1 prise 10/16 A + T pour alimentation du réfrigérateur,
- 1 sortie de fil pour alimentation de la réglette d'éclairage décrite à l'article 2.9.1.2 ci-dessus.
- 1 sortie de fil pour alimentation de la hotte.

Salle d'eau :

- 1 centre en plafond et 1 sortie de fil pour alimentation du bandeau d'éclairage au-dessus du meuble vasque décrit à l'article 2.9.2.5 sont commandés par interrupteur double à l'entrée de la pièce,
- 1 prise de courant 2 x 10 A + T à 1.10m à proximité du plan vasque, en dehors du volume de protection,
- 1 prise de courant 2 x 10 A + T à 1.10m à proximité des commandes d'éclairage de la pièce, en dehors du volume de protection.

2.9.3.4 Sonnerie de porte palière

- Située dans le tableau GTL du logement, commandée par bouton poussoir sur le palier.

2.9.4. CHAUFFAGE, PRODUCTION ECS ET VENTILATION

2.9.4.1 Type d'installation

- Le chauffage sera assuré par des panneaux rayonnants électriques.
- Ventilation mécanique contrôlée collective simple flux hygro-réglable type B.
- Production eau chaude sanitaire collective.

2.9.4.2 Température garantie dans les diverses pièces par les températures minima extérieures de -15°C :

- Conforme à la réglementation thermique : 19°C.

2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur

- Le chauffage du séjour, sera assuré par des panneaux rayonnants électriques, modèle Inthys + horizontal de marque NEOMITIS (fabrication française) ou équivalent.
- Les SDB et SDE seront équipées de sèche-serviettes électrique, modèle Danaïs SLIM + ou Danaïs + de marque NEOMITIS (fabrication française) ou équivalent.

2.9.4.4 Conduits et prises de ventilation

- Conduits en tôle spiralée galvanisée,
- Bouches d'extraction en partie haute de la cuisinette, de la salle d'eau et des WC.

2.9.4.5 Conduits et prises d'air frais

- Prises d'air posées dans les menuiseries extérieures de la pièce principale

2.9.4.6 Ventilateurs

- Ventilateurs d'extraction communs à l'immeuble situés sur toiture terrasse technique du bâtiment.

2.9.5. ÉQUIPEMENT INTERIEUR DES PLACARDS

Équipement intérieur des placards situés dans les logements par : rayons en mélaminés, dimensions selon plans.

Placard de 140cm :

Comporte en partie haute deux tablettes chapelières toute largeur. La partie basse (hauteur 160cm) est divisée en trois volumes : une penderie de 60cm de largeur, un volume équipé de trois tablettes de 50cm de largeur et une colonne pour matériels ménagers de 30cm de largeur.

Façade de placard selon article 2.6.4.

Placard de 120cm :

Comporte en partie haute deux tablettes chapelières toute largeur. La partie basse (hauteur 160cm) est divisée en trois volumes : une penderie de 50cm de largeur, un volume équipé de trois tablettes de 40cm de largeur et une colonne pour matériels ménagers de 30cm de largeur.

Façade de placard selon article 2.6.4.

Placard de 90cm :

Comporte en partie haute deux tablettes chapelières toute largeur. La partie basse (hauteur 160cm) est divisée en deux volumes : une penderie de 50cm de largeur et un volume équipé de trois tablettes de 40cm de largeur.

Façade de placard selon article 2.6.4.

2.9.6. ÉQUIPEMENT DE TELECOMMUNICATIONS

2.9.6.1 Radio FM, TV

- Réception par antenne collective hertzienne numérique centralisée compatible à un futur raccordement au réseau câblé de télévision,
- Equipement du logement par : une prise RJ45 dans la chambre située au niveau du bureau

2.9.6.2 Téléphone

- Distribution téléphonique via les gaines techniques accessibles depuis les halls ou les sous-sols.
- Il est prévu une prise RJ45 dans la pièce principale. La prise RJ 45 sera raccordée sur le réseau de l'Opérateur défini à l'Article 5.2.1. ci-après.

2.9.6.3 Distribution informatique

- La résidence est munie d'une distribution internet par Wi-Fi.
- Les chambres bénéficieront également d'une prise RJ45 directement reliée à la baie informatique.

2.9.6.4 Fibre optique

- Pré-équipement du bâtiment en fibre optique depuis le point de mutualisation,
- Pré-câblage de chaque logement jusqu'au tableau électrique.

2.9.6.5 Commande d'ouverture de la porte de sas extérieure

- Dans l'entrée de chaque logement : combiné de vidéophonie en relation avec la porte de sas extérieure permettant la relation visuelle et phonique avec les visiteurs et l'ouverture de la porte
- Une platine d'appel disposée à proximité de la porte extérieure du sas permet l'appel des occupants par les visiteurs,
- Commande à badge magnétique de type VIGIK pour les concessionnaires et pour les locataires (un badge fourni par logement desservi).

Disposition et équipement des appareils conformes à la réglementation en faveur des Personnes à Mobilité Réduite.

3. ANNEXES PRIVATIVES

3.1 CAVES

Sans Objet.

3.2 PARKINGS COUVERTS

Sans Objet.

3.3 TERRASSE PRIVATIVES RDC

Sans Objet.

4 PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES A L'IMMEUBLE

4.1 SAS ET HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE

4.1.1 SOLS

- Revêtement en carrelage de grès cérame.
Dimensions et calepinage suivant le projet de décoration.
Classement U4P3.
Plinthe au pourtour de la pièce en harmonie avec le sol.
- Au droit de la porte d'entrée, tapis de sol suivant projet de décoration. Classement U4P3.

4.1.2 PAROIS

- Suivant le projet de décoration de l'Architecte et choix du gestionnaire (peinture, enduit décoratif, miroirs, revêtement décoratifs, papier peint...).
Des cornières d'angle seront installées si l'architecture du hall le nécessite.

4.1.3 PLAFONDS

- Peinture suivant projet de décoration de l'Architecte sur béton ou faux plafond acoustique modèle à définir avec l'exploitant. Pas de dalle 60x60cm.

4.1.4 PORTES D'ACCES ET SYSTEME DE FERMETURE, APPEL DES OCCUPANTS DE L'IMMEUBLE

Porte de sas extérieure :

- Ensemble en acier thermolaqué vitré, équipé de deux ventouses type VORTEX 1500kg, suivant le projet de l'Architecte
- Appel des logements par ensemble platine regroupant un sélecteur de nom à défilement et un bouton d'appel des résidents.
- Bouton poussoir pour sortie.
- Commande à badge magnétique de type VIGIK pour les concessionnaires et pour les locataires (un badge fourni pour les logements T1, 2 pour le bureau du gestionnaire).
- Vitrophanie prévue par bandes adhésives selon chartre graphique STUDEA

Porte de sas intérieure :

- Ensemble en acier thermo laqué suivant le projet de l'Architecte.
- Sans serrure

4.1.5 BOITES A LETTRES ET A PAQUETS

- Boîtes à lettres aux normes de LA POSTE, à raison d'une par appartement et 2 boîtes supplémentaires. Coloris et calepinage suivant projet de décoration, de marque DECAYEUX ou SIRANDRE (fabrication française), ou équivalent. Fermeture par serrures individuelles à clé plate (2 clés fournies par logement).

4.1.6 TABLEAU D’AFFICHAGE

- 1 panneau de format A4 avec fermeture à clé.

4.1.7 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

- Suivant projet de décoration de l'Architecte :
- Eclairage du SAS / halls par plafonniers ou par appliques ou par spots en faux-plafond.
- Equipements basse consommation.
- Allumage par détecteurs de présence
- 1 prise en hauteur pour l'écran d'accueil « hall numérique » et 2 prises pour le distributeur de boisson

4.2 BUREAU / ACCUEIL

L'immeuble plus particulièrement la partie résidence étudiante, comporte un bureau attenant au hall d'entrée.

4.2.1 Sol

- Revêtement en carrelage grès cérame. Coloris et calepinage suivant le projet de décoration de l'Architecte.
- Plinthe en harmonie avec le sol dans la continuité du hall d'entrée.

4.2.2 Murs, plafond

- Revêtement de peinture acrylique, ou papier peint, finition satinée. Coloris suivant projet de décoration et choix du gestionnaire d'immeuble sur les cloisons simples.
- Cloison vitrée donnant sur le SAS d'entrée

4.2.3 Portes – Menuiserie

- Voilages ou stores sur les fenêtres ou portes-fenêtres
- Desk d'accueil avec vitrage ouvrant

4.2.4 Equipement électrique et courants faibles :

- Il est prévu les équipements électriques suivant :
 - 1 centre lumineux en plafond commandé en simple allumage à proximité de la porte d'entrée.
 - 4 PC 10 A+T en plinthe dans la pièce
 - 2 prises RJ45 raccordé sur la ligne téléphonique du bureau.
 - 2 prises RJ45 raccordé sur informatique.
- Système de surveillance vidéo. Caméras de type dôme seront installées dans la résidence et extérieur. Le moniteur et l'enregistrement (Stockage 1To) seront situés dans le bureau du Gestionnaire de la Résidence.
NB. L'implantation du système et le nombre sera validé par l'Exploitant.
- Liaison visiophonique raccordée à la platine.
- Cet espace doit être climatisé

4.2.5 COFFRE-FORT

Installation d'un coffre-fort électronique dans le bureau d'accueil

4.3 CIRCULATIONS PALIERES D'ETAGE ET DU REZ DE CHAUSSEE

4.3.1 SOLS

Les circulations au rez-de-chaussée et aux étages sont revêtues d'un revêtement PVC U3SP3E2C2 suivant projet de décoration.

Les plinthes seront en médium (MDF) de couleur blanche ou assorties.

Coloris au choix de l'exploitant

4.3.2 MURS

- Revêtements muraux en peinture suivant projet de décoration et choix du Gestionnaire de l'immeuble.

Des cornières d'angle seront installées si l'architecture le nécessite.

4.3.3 PLAFONDS

Au rez-de-chaussée : suivant le calepinage de l'Architecte et en fonction des obligations réglementaires : faux plafond acoustique en panneau bande, ou sous-face des planchers béton laissée apparente.

En étages : suivant le calepinage de l'Architecte et en fonction des obligations réglementaires : faux plafond acoustique en laine minérale revêtue, en plaques de plâtre, ou sous-face des planchers béton.

Finition suivant projet de décoration.

4.3.4 CHAUFFAGE

Il n'est pas prévu de chauffage dans les circulations palières.

4.3.5 PORTES

Portes pleines en bois sur escaliers avec ferme-porte

Finition peinte.

Accès aux étages via VIGIK (barre anti panique côté cage d'escalier pour permettre la sortie)

4.3.6 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

- Suivant plan de décoration de l'Architecte : éclairage par appliques, spots ou plafonniers dans les dégagements
- Blocs autonomes de sécurité selon réglementation incendie.
- Prises électriques dans tous les couloirs à positionner dans la gaine des services généraux.
- Commande d'éclairage par détecteurs de présence pour les paliers et les escaliers.
- Le compteur ENEDIS pour les services généraux sera situé au RDC dans un local spécifique.
- Sonnette devant chaque porte palière

4.3.7 SIGNALÉTIQUE

- Signalétiques locaux communs conformément à la chartre graphique STUDEA
- Signalétique pour logements en étages avec numérotations et signalétique d'orientation sur paliers d'étages, conformément à la chartre graphique STUDEA

4.4 CIRCULATION DU SOUS-SOL

Concerne le palier de l'ascenseur et les circulations en sous-sols :

4.4.1 SOLS

Dalle en béton armé

4.4.2 MURS

Parpaings jointoyés ou béton avec balèbres poncées brut

4.4.3 PLAFONDS

Béton brut de décoffrage recevant éventuellement une isolation thermique.

4.4.4 *PORTE D'ACCES SOUS-SOL*

Portes à âme pleine en bois dans huisserie métallique avec ferme porte, poignée bec de cane. Accès avec VIGIK.

4.4.5 *EQUIPEMENT ELECTRIQUE*

Eclairage par hublots ou tubes commandés par détecteurs de présence pour les paliers d'ascenseurs et circulations.
Blocs autonomes de sécurité selon réglementation incendie.

4.5 CAGE D'ESCALIER

4.5.1 SOLS DES PALIERS

Dalle en béton armé avec finition par peinture anti-poussière avec remontée de plinthes de 10cm sur les marches et contremarches.

4.5.2 MURS ET PLAFONDS

Application d'une peinture blanche sur béton brut ou projection type gouttelette blanche.

4.5.3 ESCALIERS (MARCHES, CONTRE-MARCHES, LIMONS, PLINTHES, GARDE-CORPS, SOUS FACE DE LA PAILLASSE)

Dalle en béton armé avec finition par peinture anti-poussière avec remontée de plinthes de 10cm sur les marches et contremarches.
Bandes antidérapantes sur les nez de marches,

4.5.4 VENTILATION

Exutoire de désenfumage en partie haute des cages suivant la réglementation.

4.5.5 ECLAIRAGE

Eclairage par hublots ou appliques commandés par détecteurs de présence,
Blocs autonomes de sécurité suivant réglementation incendie.

4.6 LOCAUX COMMUNS

4.6.1 LOCAL VELOS AU RDC

- Sol : béton brut
- Murs : Béton brut et bardage bois à claire-voie suivant configuration
- Plafond : béton brut sauf aux endroits recevant une isolation thermique
- Eclairage par appliques ou plafonniers commandés par détecteur de présence,
- Equipement : rack à vélo
- Porte avec contrôle d'accès par VIGIK, ferme-porte

4.6.2 LOCAUX TECHNIQUES

Murs : Voile en béton armé ou murs en parpaings

Sols : bruts

Eclairage par plafonniers commandés par interrupteur, 2 prises de courant

Porte en bois à âme pleine sur huisserie métallique, équipée d'un cylindre sur organigramme.

Ventilation naturelle

4.6.3 LOCAUX SANITAIRES

Dito prestation WC logement.

Sèche main électrique.

4.7 LOCAUX SOCIAUX

4.7.3 ESPACE DE TRAVAIL COWORKING / CUISINE

L'immeuble comporte au rez-de-chaussée un espace de travail coworking / cuisine :

- Accès libre depuis l'accès à la résidence, sur contrôle d'accès VIGIK, depuis les circulations, porte donnant accès à la zone
- PVC U3P3E2C2 avec plinthes blanches ou assorties au pourtour des pièces. Coloris et calepinage suivant projet de décoration et choix de l'exploitant
- Revêtement des murs par peinture satinée ou papier-peint. Coloris au choix du gestionnaire
- Revêtement des plafonds avec de la peinture satinée
- Voilages ou stores ou vitrophanie sur les fenêtres ou portes-fenêtres
- Faux-plafonds suspendus décoratifs avec appareils d'éclairage incorporés commandés par interrupteur en simple allumage depuis l'entrée dans la pièce,
- Comptage via manchettes en attente
- Cet espace doit être climatisé

Equipement électrique:

- Pièce principale : 10 PC 16 A+T en périphérie et une prise en plafond au centre de la pièce.
- Office : PC 16 A+T sur circuits spécialisés pour alimentation d'un réfrigérateur, d'une plaque chauffante, d'un four à micro-onde, d'un four et d'un lave-vaisselle et 2 PC 16 A+T à 1.10m de hauteur pour usages divers.

Equipement en courants faibles :

- Pièce principale : 3 prises RJ45 catégorie 6 réparties en plinthe, et une prise RJ 45 centré au plafond de la pièce, minimum 2 des prises classiques et 2 USB pour un bar connecté suivant configuration
- Une prise TV ,
- Une prise RJ45 raccordée sur ligne téléphonique

Equipement de l'office par :

- un bloc évier comprenant un évier inox deux cuves et un égouttoir,
- un meuble évier avec tiroirs et/ou porte en panneaux d'aggloméré mélaminé et chants en plaqués en PVC. Décor au choix du Gestionnaire de l'immeuble.
- Meuble haut de la même largeur, fermé par deux portes avec une tablette toute largeur.
- Plaques de cuisson 4 feux
- Réfrigérateur
- Hotte
- Four
- Lave-vaisselle.

4.7.4 SALLE SPORT

L'immeuble comporte au rez-de-chaussée un espace de salle de sport :

- Accès libre depuis l'accès à la résidence, sur contrôle d'accès VIGIK, depuis les circulations, porte donnant accès à la zone
- PVC U3P3E2C2 avec plinthes blanches ou assorties au pourtour des pièces. Coloris et calepinage suivant projet de décoration et choix de l'exploitant
- Revêtement des murs par peinture satinée ou papier-peint. Coloris au choix du gestionnaire
- Revêtement des plafonds avec de la peinture satinée
- Voilages ou stores ou vitrophanie sur les fenêtres ou portes-fenêtres
- Faux-plafonds suspendus décoratifs avec appareils d'éclairage incorporés commandés par interrupteur en simple allumage depuis l'entrée dans la pièce,
- Comptage via manchettes en attente
- Cet espace doit être climatisé

4.7.5 LOGEMENT MANAGER DE RESIDENCE

L'immeuble dispose d'un logement pour l'intendant, de type 3 pièces, équipé comme suit :

- Suivant la localisation et les plans : voiles ou poteaux en béton armé, cloison sèche de distribution de type PLACOPAN des Ets. PLACO,
- Revêtements de sol : dito logements T1
- Menuiseries extérieures : dito logements T1
- Faïence murale 20x20 (cm x cm) de couleur suivant le calepinage de l'Architecte et choix du gestionnaire :
 - dans la cuisine, sur 0.60m de hauteur sur le linéaire équipable en appareils suivant le plan de l'Architecte.
 - dans la salle d'eau, toute hauteur, au droit du receveur de douche avec débordement d'un carreau au minimum et sur 0.60m de hauteur au pourtour du meuble vasque.
- Revêtement des murs et plafonds par peinture acrylique satinée blanche,
- Porte palière, portes de distribution intérieure et placard dans l'entrée du logement identiques à ceux des logements de type T1. Les placards sont dotés d'une chapelière, d'une penderie et d'un ensemble d'étagères,
- Placard dans le hall d'entrée (penderie).
- Equipements électriques conformes à la norme NF C15 100 et à la réglementation en faveur des personnes à mobilité réduite.
- Combiné de vidéophonie en relation avec la porte de sas extérieure permettant la relation visuelle et phonique avec les visiteurs et l'ouverture

- de la porte.
- 1 Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée.
Chauffage par radiateurs identiques à ceux des logements de type T1/T2 dans toutes les pièces principales, cuisine et salle d'eau,
 - Equipement de plomberie :
 - un bloc évier cuisine de 1.80m de largeur comprenant un évier inox deux cuves et un égouttoir sur un meuble deux portes en panneaux d'aggloméré mélaminé et chants plaqués en PVC. Meuble haut de même largeur, conception et finition que le meuble bas. Décor au choix de l'Architecte et du Gestionnaire de l'immeuble,
 - un meuble de rangement bas dans l'entrée
 - un receveur de douche de type POLO des Ets ROCA ou équivalent,
 - un WC en porcelaine émaillée blanche avec réservoir et abattant double de type NEO des Ets. ROCA ou équivalent.
 - meuble en mélaminé hydrofuge de 70 cm de large type PREMIUM des Ets. AURLANE ou équivalent avec vasque en marbre de synthèse et équipé de 2 portes battantes et étagère intérieure, de charnières munis de frein de cours et de poignées en Inox. Coloris au choix du Gestionnaire de l'Immeuble suivant les harmonies proposées,
 - miroir au-dessus du meuble vasque,
 - applique lumineuse centré sur miroir.
 - Pour la cuisine du logement de l'intendant :
 - un ensemble mélaminé hydrofuge comprenant :
 - un plan de travail
 - un mitigeur
 - un évier, égouttoir
 - un élément bas sous évier (avec poubelle intégrée), 1 porte, pieds + plinthes
 - un bandeau lumière avec spots BT
 - une plaques 2 feux Vitrocéramique
 - un réfrigérateur table top avec congélateur (fournis par l'agenceur)
 - un élément haut, 1 porte
 - un élément haut - meuble niche pour MO
 - une hotte
 - un micro-onde grill (fournis par l'agenceur)

4.8 LOCAUX TECHNIQUES

4.8.3 LOCAL DE RECEPTION DES ORDURES MENAGERES

Accès au local situé au rez-de-chaussée du bâtiment :

- Sol carrelage en grès cérame et plinthes assorties.
- Murs : Faïence en remontée de murs jusqu'à 1,40m de hauteur depuis le sol et brut au-dessus
- Plafond brut ou avec isolation thermique suivant règlementation,
- Robinet de puisage et siphon d'évacuation,
- Porte d'accès depuis la voie publique en tôle d'acier laqué dans huisserie métallique
- Eclairage par hublots commandés par détecteur de présence.

4.8.4 LOCAL CHAUFFERIE (suivant plans)

- Sols : bruts
- Murs et plafonds : voile en béton armé ou murs en parpaings
- Eclairage par hublot ou tube fluorescent commandé par interrupteur,

4.8.5 AUTRES LOCAUX TECHNIQUES

- Sols : bruts
- Murs et plafonds : voile en béton armé ou murs en parpaings
- Eclairage par hublot commandé par interrupteur sur minuterie
- Porte à âme pleine, dans huisserie métallique,

4.8.6 LOCAUX MACHINERIE ASCENSEUR

Sans objet.

4.8.7 LAVERIE

Local situé au rez-de-chaussée du bâtiment :

Suivant la localisation :

- voiles béton armé,
- cloisons vitrées donnant sur la circulation avec porte vitrée.
- Sol carrelage en grès cérame. Calepinage et coloris suivant projet de décoration.
- Peinture, localisation suivant projet de décoration,
- Porte d'accès en bois à âme pleine dans huisserie métallique, avec ferme porte. Commande à badge magnétique de type VIGIK.
- Eclairage par spots commandés par interrupteur avec minuterie intégrée,

Equipement électrique (à confirmer par l'exploitant de la laverie) :

- 6 prises électriques 16 A + T sur circuits spécialisés pour alimentation de lave linges et sèche linges (3 unités pour les laves linges et 3 unités pour les sèche linges fournis par le gestionnaire).
- 3 prises électriques et/ou USB 16 A + T sur circuit commun pour besoins divers.
- 1 conjoncteur RJ45 raccordé par ethernet pour mise en place éventuelle d'un monnayeur + 1 PC.

Equipement plomberie et ventilation (à confirmer par l'exploitant) :

- Robinets eau froide
- Evacuation pour 3 machines à laver et 3 sèche linges
- Ventilation mécanique simple flux, selon calcul réglementaire.
- Aération vers l'extérieur pour les sèche-linges
- Comptage via manchettes en attente

4.8.8 STOCKAGE

- Sols : bruts
- Murs et plafonds : voile en béton armé ou murs en parpaings
- Eclairage par hublot commandé par interrupteur sur minuterie
- Porte en bois à âme pleine, dans huisserie

4.8.9 LOCAL BAIE INFORMATIQUE

- Sols : bruts
- Murs et plafonds : voile en béton armé ou murs en parpaings
- Eclairage par hublot commandé par interrupteur sur minuterie
- Porte en bois isoplane, à âme pleine, dans huisserie
- Cet espace doit être climatisé

5 ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DES IMMEUBLES

5.1 ASCENSEURS

- Appareils de 630 kg suivant impositions réglementaires
- Manœuvre collective descente,
- Mise à niveau des paliers,
- Porte automatique à ouverture latérale, passage libre 0.80 m minimum,
- Porte de cabine et parois latérales en inox brossé,
- Portes et façades palières inox à rez de chaussée et peintes en étage,
- Système de téléalarme 24h/24h,
- Kit GSM,
- Sol en harmonie avec le revêtement de sol du rez-de-chaussée,
- Eclairage encastré dans faux plafond ou dans paroi latérale suivant le modèle choisi par l'Architecte,

5.2 TELECOMMUNICATIONS

5.2.1 TELEPHONE

Raccordement sur le réseau ORANGE. Mise en place d'une ligne : pour chaque logement, bureau de l'intendant, coworking, laverie. Raccordement sur le réseau ORANGE de lignes dans le local baie de brassage.

5.2.2 ANTENNES TV ET RADIO

Raccordement sur une antenne hertzienne collective, avec une prise RJ45 dans chaque logement de la résidence

5.2.3 Équipement fibre optique

Distribution de fibre optique intérieure à l'immeuble permettant le raccordement des logements au réseau des opérateurs commerciaux « très haut débit » présentant une offre sur le site à la date de réalisation de l'immeuble.

5.3 RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Dans le local situé au rez-de-chaussée dimensionné pour être compatible avec le tri sélectif (poubelles ou containers non fournis).

5.4 VENTILATION MECANIQUE DU LOCAL POUBELLES

Ventilation haute raccordée

5.5 ALIMENTATION EN EAU

5.5.1 COMPTAGES GENERAUX

Un comptage de la Compagnie distributrice situé dans une niche en sol ou dans un local regroupant l'ensemble des branchements d'eau de l'ensemble immobilier, au sous-sol.

5.5.2 COLONNES MONTANTES

Dans les gaines techniques de logement ou dans la gaine palière suivant contrainte technique, elles sont réalisées en tube fer galvanisé ou PVC pression avec vannes d'arrêt en pied de chaque colonne pour coupure du réseau.

5.5.3 BRANCHEMENTS PARTICULIERS

Voir article 2.9.2.1.

5.6 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.6.1 COMPTAGES DES SERVICES GENERAUX

Un compteur sera posé pour les consommations communes et un compteur pour les espaces partagés de l'exploitant.

5.6.2 COLONNES MONTANTES

Dans les gaines techniques prévues à cet effet sur les paliers du bâtiment.

5.6.3 BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS

Un abonnement pour les services généraux sera pris auprès du fournisseur d'énergie par le syndic.

5.7 ESTIMATION DES CONSOMMATIONS

Dans le cadre des dispositions de l'article 23 de l'arrêté du 26 octobre 2010 le Vendeur a souscrit un abonnement auprès d'un fournisseur spécialisé en vue de permettre à l'occupant de connaître l'estimation de sa consommation d'énergie. L'existence de ce service nécessite, le cas échéant, d'équiper les parties communes d'un système de comptage/d'estimation d'énergie.

Le coût de ce service est pris en charge par le Vendeur pour une durée de trois ans suivant la livraison. Au-delà de ce délai et si l'Acquéreur devait vouloir poursuivre le contrat, le

renouvellement de l'abonnement sera à sa charge moyennant un coût estimé à ce jour par le fournisseur à environ 8 euros par an et par logement.

Le coût des équipements des parties communes indépendamment de l'utilisation du service sera intégré aux charges de copropriété.

Une notice d'information sera remise à l'ACQUEREUR postérieurement à la livraison.

6 PARTIES COMMUNES EXTÉRIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS ÉQUIPEMENTS

6.1 ESPACES VERTS ET TERRASSE

6.1.1 PLANTATIONS D'ARBRES, ARBUSTES, FLEURS, GAZON, TERRASSE

Jardin commun : plantation d'arbustes, haies et tout autre ornement de jardin, selon projet de l'architecte

6.1.2 ARROSAGE

Sans objet

6.2 ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.2.1 SIGNALISATION DE L'ENTREE DE L'IMMEUBLE

Attente électrique en façade pour signalétique commerciale de la résidence.

6.2.2 ÉCLAIRAGE DES TERRASSES ESPACES VERTS

Eclairage de la terrasse commune par hublot

6.3 RESEAUX DIVERS

6.3.1 EAU

Branchement, depuis le réseau public, dans le local compteur situé en sous-sol, en limite de propriété.

6.3.2 ELECTRICITE

Raccordement de l'immeuble en basse tension 220/380 V.

6.3.3 *POSTES D'INCENDIE, EXTINCTEURS*

Sans objet

6.3.4 *EGOUTS*

Raccordement aux réseaux publics en limite de propriété.

6.3.5 *TELECOMMUNICATIONS*

Raccordement en limite de propriété sur le réseau.

6.3.6 *EVACUATION DES EAUX DE PLUIES*

Infiltration sur la parcelle